



UNE BOUFFÉE D'AIR POUR LES PERSONNES EN HÉBERGEMENT D'URGENCE, DE VIVES INQUIÉTUDES SUR LE FRONT DES EXPULSIONS

Le Collectif des Associations Unies salue la décision du gouvernement de prolonger jusqu'en mars 2022 les 43 000 places d'hébergement d'urgence ouvertes depuis le premier confinement. Cette mesure rompt avec la « gestion au thermomètre » que dénoncent les associations depuis des années, et permet d'éviter la catastrophe sociale que constituerait la remise à la rue de dizaines de milliers de personnes. Mais, dans un contexte où les aides au logement (APL) ont été affaiblies, où les attributions HLM ont baissé de 20% en 2020 et où la production de logements très sociaux reste en deçà des objectifs fixés par le gouvernement, **cette réponse face à l'urgence doit impérativement être accompagnée d'une montée en puissance du « Logement d'Abord »**, lequel doit permettre l'accès effectif à un logement durable de toutes les personnes qui en sont dépourvues. **Par ailleurs, les décisions récentes du gouvernement ne suffiront pas à protéger l'ensemble des ménages menacés par la reprise des expulsions locatives et des coupures d'énergie à partir du 1^{er} juin, ni celles susceptibles d'être expulsées de lieux de vie informels dans lesquels elles vivent faute d'autres solutions.**

Malgré le répit accordé par le prolongement de deux mois de la trêve des expulsions (après une première prolongation au printemps 2020) la situation reste extrêmement tendue. La crise sanitaire, économique et sociale a appauvri et aggravé la situation de nombreux locataires en difficulté pour payer leurs loyers et leurs charges. La généralisation du télétravail et la baisse d'activités de nombreux services publics ont par ailleurs réduit les possibilités de faire valoir des demandes d'aides ou de recours, impactant les possibilités d'accès et de maintien dans le logement d'un nombre important de ménages. Au final, la fin de la trêve des expulsions locatives **menace aujourd'hui plus de 30 000 ménages, un chiffre extrêmement préoccupant et jamais atteint.**

Dans ce contexte très tendu, les associations du Collectif craignent que des départements n'apportent pas en nombre suffisant des solutions dignes et durables aux personnes en fin de procédure, malgré l'instruction publiée par les Ministères de l'Intérieur et du Logement, enjoignant aux préfets d'assortir toute expulsion d'une proposition de logement ou, à défaut, d'hébergement. L'année dernière, malgré une instruction plus stricte enjoignant à ne pas expulser sans relogement, des disparités territoriales avaient été relevées et dénoncées par le Collectif. Sans compter que l'orientation de personnes expulsées vers des hébergements d'urgence ne ferait que différer le problème de quelque temps pour les ménages concernés et emboliser encore davantage ce secteur déjà fortement sous pression. A noter également que les abondements, certes positifs, du Fonds d'indemnisation des bailleurs par l'Etat de 20 millions d'euros (le rapport du député Démoulin recommandait une hausse de 80 millions d'euros), et des Fonds de Solidarité Logement de 30 millions d'euros (dont les conditions d'attributions diffèrent selon les territoires), ne suffiront pas à répondre à l'ensemble des besoins identifiés et aux inquiétudes relevées par les associations.

Outre les expulsions locatives, de nombreux lieux de vie informels risquent également d'être expulsés cet été, sachant qu'aucune instruction ministérielle n'a été prononcée sur le sort des 20 000 personnes qui, en France métropolitaine, faute d'alternative, vivent aujourd'hui en bidonville ou squats dans la plus grande précarité. En 2020,

en dehors du Calais et de Grande-Synthe, 65% des expulsions de lieux de vie informels ont eu lieu après la trêve hivernale.

C'est pourquoi le Collectif des Association Unies demande un nouveau prolongement exceptionnel de la trêve des expulsions jusqu'à ce que la situation s'améliore, ainsi qu'un engagement ferme et vérifiable de l'Etat et des collectivités à ce qu'aucune expulsion ou remise à la rue sans solution digne et durable n'interviennent, et ce quel que soit le statut administratif des personnes concernées ou la nature du lieu de vie. Les propriétaires bailleurs doivent parallèlement être indemnisés tant qu'une solution de relogement pérenne n'est pas proposée à chaque ménage.

Quoi qu'il en soit, les associations du Collectif restent plus que jamais mobilisées et veilleront au respect des engagements pris par le gouvernement dans les semaines et mois à venir, grâce à la mise en place d'un outil de remontées d'alertes au niveau national et territorial. Pour faire le point sur les difficultés qui auront pu émerger sur la période et sur les disparités éventuelles de mise en œuvre des instructions gouvernementales dans les territoires, une prise de parole sera organisée par le C.A.U au début du mois de juillet.

CONTACTS PRESSE :

Audrey-Jane Baldi - Responsable du service communication – Fédération des Acteurs de la Solidarité - audrey-jane.baldi@federationsolidarite.org – 06 17 80 03 52

Solène Dalban, assistante relations médias – Fondation Abbé Pierre - sdalban@fondation-abbe-pierre.fr

Hélène Denise, Coordinatrice du Collectif des Associations Unies - hdenise@fap.fr – 06 16 76 22 30

LES 39 ASSOCIATIONS DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIE

Advocacy France
Association des Cités du Secours Catholique
Association Nationale des Compagnons Bâisseurs
Association DALO
ATD Quart Monde
Aurore
Centre d'action sociale protestant (CASP)
Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
Collectif Les Morts de la Rue
Comité des Sans Logis
Croix-Rouge française
Emmaüs Solidarité
Emmaüs France
Enfants de Don Quichotte
Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine
Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Fédération de l'Entraide Protestante
Fédération Française des Equipes Saint-Vincent
Fédération des Acteurs de la Solidarité
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage
(FNASAT-Gens du voyage)
Fédération Nationale des Samu Sociaux
Fédération Santé Habitat
Fondation Abbé Pierre
Fondation de l'Armée du Salut
France Terre d'Asile
Habitat et Humanisme
Jeudi Noir
La Cloche
Les petits frères des Pauvres
Ligue des Droits de l'Homme
Médecins du Monde
Secours Catholique
Solidarités Nouvelles pour le Logement
SoliHa – Solidaires pour l'Habitat
Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)
Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)
Union Nationale Interfédérale des OEuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)



<https://collectif-associations-unies.org/>

Facebook @CollAssoUnies - Twitter @CollAssoUnies